

CHENÔVE Basket-Club

Lucille Petetin présidente, comme une évidence

Lucille Petetin, 37 ans, est la nouvelle présidente du Basket-Club de Chenôve. Présente depuis vingt ans au club, elle souhaite développer la formation et augmenter le nombre de licenciés. Des objectifs essentiels avant la livraison du nouveau gymnase du Mail.

Crise sanitaire oblige, Lucille Petetin n'avait plus remis les pieds au gymnase du Mail depuis le début du confinement. Et c'est dans le costume de nouvelle présidente du Basket-Club de Chenôve (BCC) qu'elle a retrouvé le parquet pour la première fois mardi 7 juillet.

De nouvelles responsabilités qui ne semblent pas être une surprise, tant le parcours de cette professeure d'anglais illustre l'engagement associatif. Originaire du Mâconnais, Lucille Petetin a grandi dans une famille de dirigeants sportifs : un grand-père président de club de foot, et une mère aux manettes d'un club de basket. « J'ai toujours baigné dans cette ambiance où l'on donne de son temps aux associations », confie-t-elle.

Concilier éducation et haut niveau

Basketteuse depuis l'âge de 5 ans, Lucille Petetin a revêtu pour la première fois le maillot du BCC en 2000, lorsqu'elle est venue à Dijon pour faire ses études. Le début d'une aventure qui lui a permis de vivre tout un panel d'émotions : la joie des montées avec ses coéquipières ; la reconnaissance des jeunes licenciés qu'elle entraîne ; ou encore le bonheur de voir ses deux enfants inscrire des paniers sous les couleurs du club.

« Je dois au basket mes plus belles rencontres » avoue-t-elle. « Et plus particulièrement ici, au BCC. J'adore ce club. Aussi bien pour le rôle social qu'il joue dans le quartier du Mail, que pour sa pratique du haut niveau. Mon objectif sera d'ailleurs de concilier ces deux axes. Je pense qu'il y a le potentiel pour le faire. »



Lucille Petetin, présidente du Basket Club de Chenôve Photo LBP/Nicolas DURDILLY

« Nous avons remboursé notre dette »

Déjà membre du comité directeur, Lucille Petetin est devenue présidente du BCC le 24 juin lors de l'assemblée générale du club. Elle succède à Steve Gheno qui a souhaité passer la main après quatre années d'exercice. Le début d'une nouvelle ère donc, qui s'inscrit dans un contexte financier sain : « Nous avons terminé de payer notre dette à l'Urssaf * » déclare-t-elle. « Nous pouvons repartir sur de nouvelles bases. » Et de citer les ambitions poursuivies pour les prochaines années : augmenter à trois cents le nombre de licenciés pour la rentrée 2021 (il est aujourd'hui de deux cent cinquante-six),

maintenir dans leur championnat les quatre équipes du club qui évoluent au niveau national, recruter davantage de jeunes du quartier du Mail, développer le basket santé et le basket entreprise... Autant d'objectifs qui seront cruciaux lorsque le nouveau gymnase du Mail sera opérationnel. Un projet d'un montant de 3,9 M€, porté par la municipalité, qui prévoit en effet la démolition de l'équipement actuel, devenu coûteux en énergie, au profit d'une salle omnisports flambant neuve. Sa livraison est espérée pour la rentrée 2021.

Nicolas DURDILLY

* En juin 2015, sous le coup d'un redressement de l'Urssaf de 250 000 € pour cause de primes et d'avantages en nature destinés aux joueuses, le club avait non seulement refusé la montée – obtenue sportivement – en Ligue 2 féminine, mais aussi choisi de ne pas poursuivre en nationale 1.

LE CHIFFRE

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

3 600

Lors du conseil municipal du 18 juin, la délibération numéro 36 portait sur le montant des indemnités accordées au maire pour ses frais de représentations. La somme de 3 600 €, pour cette année, a été votée à la majorité avec quatre abstentions de la liste « Chevigny au cœur » (PS). « La chambre régionale des comptes (CRC), dans son rapport de 2019, nous a donné un certain nombre de recommandations », a commencé par expliquer Guillaume Ruet, maire (LR) de Chevigny-Saint-Sauveur. « Elle nous a fortement déconseillé de passer certaines dépenses dans la régie manifestations culturelles, loisirs et spectacles. Dans un souci de transparence, j'ai décidé de cibler ce type de dépenses dans un outil qu'on appelle "les indemnités de représentations du maire". » Le premier édile devra avancer les frais sur ses propres deniers et fournir ensuite des justificatifs afin d'être remboursé.

SAVIGNY-LE-SEC

Le terrain de foot est désormais réservé aux villageois

La municipalité de Savigny-le-Sec avait décidé de garder ouvert le nouveau terrain de football synthétique afin de permettre l'accès aux habitants de la commune et de favoriser la pratique du football pour tous. Or, « depuis la fin du confinement, de nombreuses personnes extérieures au village, parfois même des équipes de clubs voisins, viennent régulièrement jouer et s'entraîner sur le terrain », a déclaré le maire Jean-Michel Staiger lors du conseil municipal du 19 juin, déplorant même que « des utilisateurs extérieurs empêchent les Savinois de profiter de cette infrastructure ». Aussi, un arrêté a été pris « afin de leur en réserver l'accès ainsi qu'aux licenciés du club de football intercommunal ». Cette même réglementation « s'applique également pour les courts de tennis et le terrain multisport ».



Photo LBP/Stéphane TRANNOY

LE CHIFFRE

MARSANNAY-LA-CÔTE

750

C'est, en euros, le montant d'une subvention exceptionnelle versée à l'Amicale des secouristes de Marsannay-la-Côte, et votée à l'unanimité lors du conseil municipal du 29 juin. C'est dans le cadre de son cinquantenaire que l'association a sollicité cette subvention. Le 21 janvier, elle organisera une journée festive avec exposition, partage de souvenirs, vin d'honneur et repas avec animation. Depuis 1970, l'Amicale des secouristes a pour objectif, d'une part, d'apporter une aide morale et financière à ses membres et, d'autre part, d'organiser des manifestations pour créer du lien.